

Service Public du chauffage urbain

Rapport d'activité 2012

Sommaire

Faits marquants.....	p4
Repères.....	p5
Description du service.....	p6
Synthèse de l'activité.....	p10
Analyse financière du service.....	p13
Analyse économique et financière du délégant.....	p15
Contrôles effectués.....	p29
Avis du délégant.....	p30
Ce qu'il faut retenir.....	p31

Edito

La politique énergétique menée à l'échelle nationale vise des objectifs de réduction des consommations ambitieux que la Communauté Urbaine de Bordeaux relaie à l'échelle locale à travers un Plan Climat Energie Territorial.

La Communauté Urbaine de Bordeaux vise une réduction des gaz à effet de serre de 25% à 30% d'ici 2020 et 75% à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, la CUB compte à la fois sur l'engagement de ses citoyens mais aussi sur un projet métropolitain qui place la question énergétique au premier plan. Ainsi, la Communauté Urbaine de Bordeaux porte un projet de métropole sobre basé notamment sur les politiques de déplacements doux, d'habitats responsables, d'achats durables menées sur son territoire. De plus, afin d'amener les citoyens à opter pour des changements de comportement durables en faveur de l'énergie et du climat, elle a également recruté 100 familles « Les Pionniers du Climat », qui se sont engagées à suivre un programme d'animations pendant un an.

Le développement des réseaux de chaleur, nécessaires à l'utilisation significative d'énergies renouvelables ou de récupération, fait partie intégrante de cette dynamique en faveur du climat.

C'est d'ailleurs en partie grâce à cette vision que la Communauté Urbaine de Bordeaux a récemment reçu, à l'occasion des assises de l'Energie 2013, le label Cit'ergie, récompensant sa contribution active au développement de politiques énergétiques durables, cohérentes avec les objectifs climatiques.

Faits marquants

- L'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2012 a acté le transfert partiel de compétence pour les réseaux de chaleur et de froid à la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- Des études de faisabilité de réseaux de chaleur pour les quartiers Bastide Niel, Pessac Pontet et Saint Jean Belcier (Euratlantique) ont été lancées.

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne

- Une année 2012 froide et toujours une bonne mixité de l'unité de valorisation énergétique (75,30%).
- Aucune démolition de résidence.
- Raccordement de la résidence Aquitanis « Les Cyprès » à Cenon.
- Mise en service du nouveau groupe turbo alternateur de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Cenon.
- Acquisition du terrain pour la réalisation de la chaufferie bois/gaz d'appoint de Lormont dans l'éco-quartier des Akènes, le 21 décembre 2012.
- Attribution du marché de conception réalisation de la chaufferie bois/gaz de Lormont « Les Akènes » au groupement conjoint SAS Climatelec, Ingerop Conseil et Ingénierie, Seg Fayat, Schweitzer, Sarl Intech et Compte R.
- Extension du réseau de chaleur pour le raccordement de la chaufferie bois/gaz, à travers le lotissement la Ramade et pour la desserte de l'éco-quartier des Akènes.

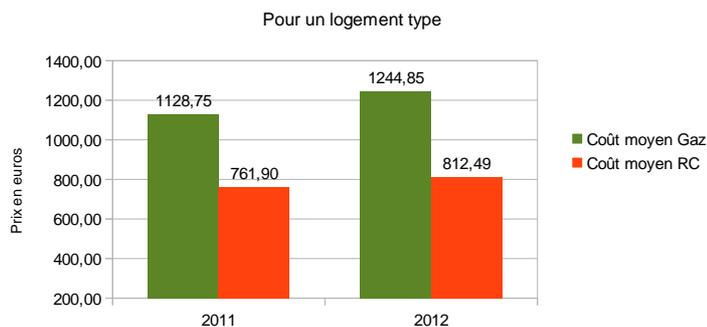
Repères

• Coût annuel pour un logement type

Afin de mieux appréhender l'avantage financier des abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, une analyse comparative, fondée sur la consommation d'une famille résidant dans un logement type de 70 m² datant des années 80 et n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation thermique, est effectuée mensuellement entre le coût du réseau de chaleur et celui du gaz individuel (tarif confort 1 Gaz de Bordeaux).

De façon constante, la comparaison des coûts moyens annuels, permet d'observer que le recours au réseau de chaleur est une solution de chauffage plus économique que celle au gaz individuel.

Comparaison du coût moyen annuel TTC du chauffage

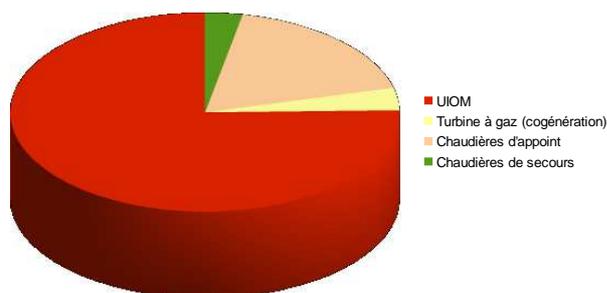


• Provenance de la chaleur

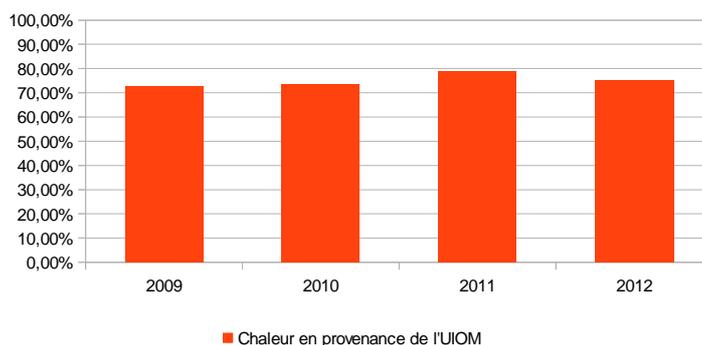
En 2012, la chaleur ayant alimenté le réseau de chaleur des Hauts de Garonne provient à 75,30% de l'usine d'incinération des ordures ménagères. La cogénération gaz (turbine à gaz) a fonctionné durant le mois de janvier 2012 et a fourni 3,7% de la chaleur.

L'année ayant été plus froide que la précédente, l'appoint en gaz a été plus important et la part de chaleur en provenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères a ainsi baissé de 4,68 %.

Provenance de la chaleur ayant alimenté le réseau en 2012



Evolution de la part de chaleur en provenance de l'UIOM



Description du service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne

• Les grandes évolutions du réseau de chaleur des Hauts de Garonne

➤ Construction

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne a été construit à partir de la fin des années soixante à l'occasion de la création des zones à urbaniser en priorité (ZUP) sur les communes de Cenon, Lormont et Floirac. Il est un élément du modèle urbanistique qui prévalait à cette période.

➤ Premières mises en service

En 1967, la première sous-station du réseau de chaleur des Hauts de Garonne est desservie, sur la commune de Cenon. Au fil des ans le réseau s'étend aux communes voisines. La mise en service de la première sous-station sur la commune de Lormont a lieu en 1970, celle de la première sous-station sur la commune de Floirac en 1972.

➤ Raccordement à l'usine d'incinération des ordures ménagères

En 1985, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne est raccordé à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), construite sur le site de la chaufferie principale au 1 rue Jean Cocteau à Cenon. Le fuel lourd, en tant qu'énergie de base servant à alimenter le réseau, est ainsi remplacé par une énergie de récupération en provenance des fours de l'UIOM.

➤ Service délégué

A compter du 1^{er} janvier 2009, pour une durée de douze ans, le service public

industriel et commercial du chauffage urbain est confié à la société Rive Droite Environnement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public commun à l'exploitation de l'usine d'incinération. Cette société dédiée a subdélégué l'exploitation du réseau à la société Rive Droite Energie. Ces deux sociétés du groupe Véolia Environnement ont pour actionnaires les sociétés Véolia Propreté et Dalkia France.

Le service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles. Seul le réseau primaire, la partie du réseau qui transporte la chaleur de la chaufferie jusqu'aux postes de livraison des bâtiments, est donc entretenu et exploité par le subdélégué Rive Droite Energie.

➤ Passage en basse température

A partir de mai 2009, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, vieillissant et sujet à de fréquentes coupures, est en partie rénové (changement de toutes les sous-stations des abonnés, remplacement des chaudières ...) et passe à un fonctionnement en basse température (- de 110 C°).

• **Les équipements du réseau de chaleur des Hauts de Garonne**

➤ **Les équipements de production**

Au 31 décembre 2012, la chaleur ayant alimenté le réseau de chaleur a été produite à l'aide des équipements présentés ci-dessous.

Equipements de production	Quantité	Puissance unitaire	Puissance thermique totale (MW)
Echangeurs usine d'incinération	2	11 MW	22
Turbine à gaz (cogénération)	1	8 MW	8
Chaudières de la chaufferie de Cenon	2	19,2 MW	38,4
Chaudières de la chaufferie de Lormont	2	9,99 MW	19,98
Puissance thermique installée en MW			88,38

A ces équipements, s'ajoutent cinq chaudières mobiles de 1,65 MW thermique chacune qui peuvent intervenir sur le réseau, en secours.

De plus, la turbine à gaz fonctionnant en cogénération produit de l'électricité simultanément à sa production de chaleur, à hauteur d'une puissance de 4,9 MW.

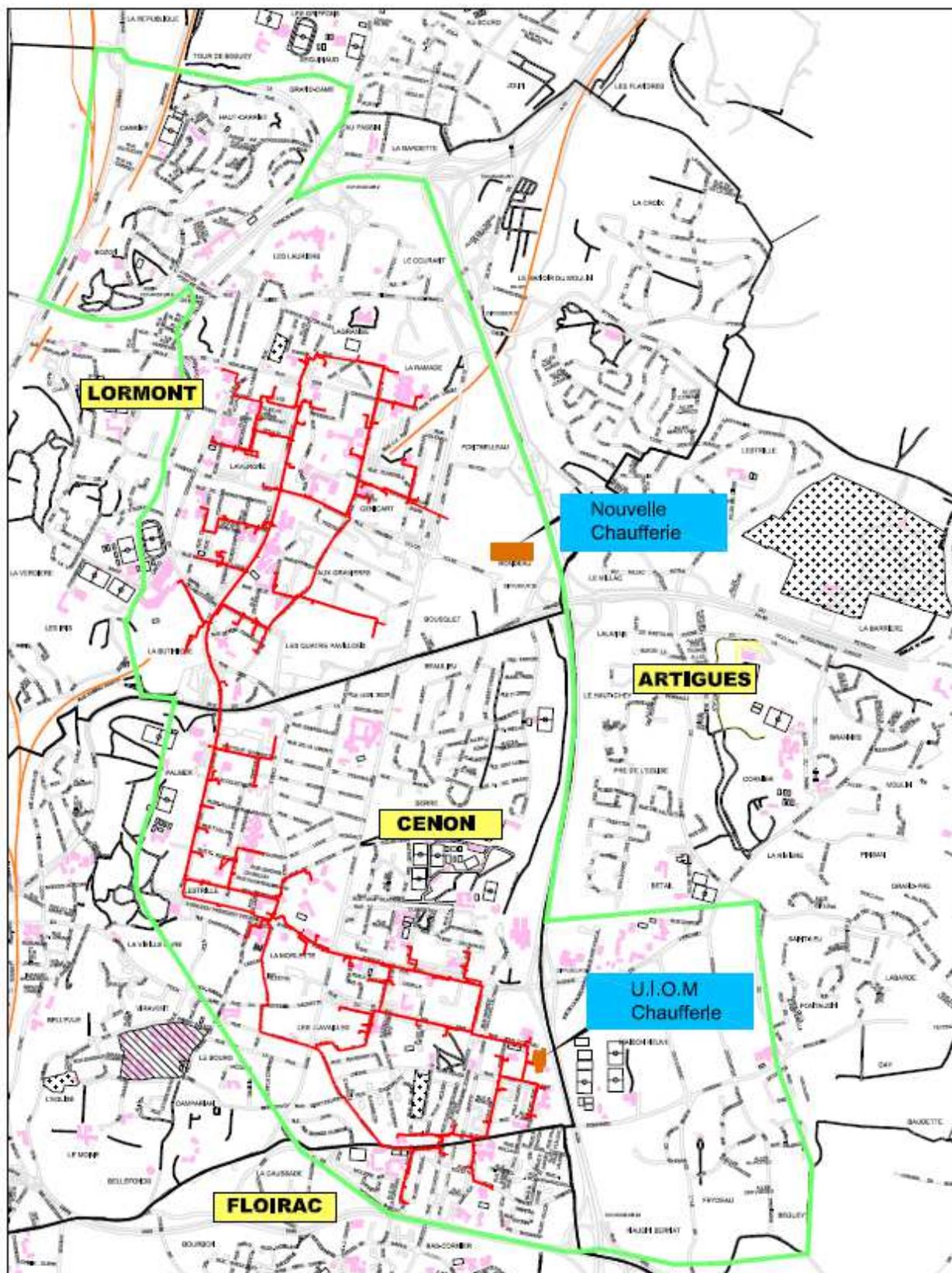
A noter que l'usine d'incinération des ordures ménagères produit également de l'électricité grâce au groupe turbo alternateur d'une puissance de 3,5 MW.

➤ **Les équipements de distribution**

Le service du chauffage urbain est assuré par un réseau enterré fonctionnant en basse température (- de 110°C).

Son périmètre s'étend sur le territoire de trois communes : Cenon, Lormont et Floirac (cf. plan ci-après).

D'une longueur de 21 kilomètres comportant deux tubes, le réseau dessert 98 sous-stations (1 création en 2012) dont 59 sont également équipées d'installations de production d'eau chaude sanitaire.

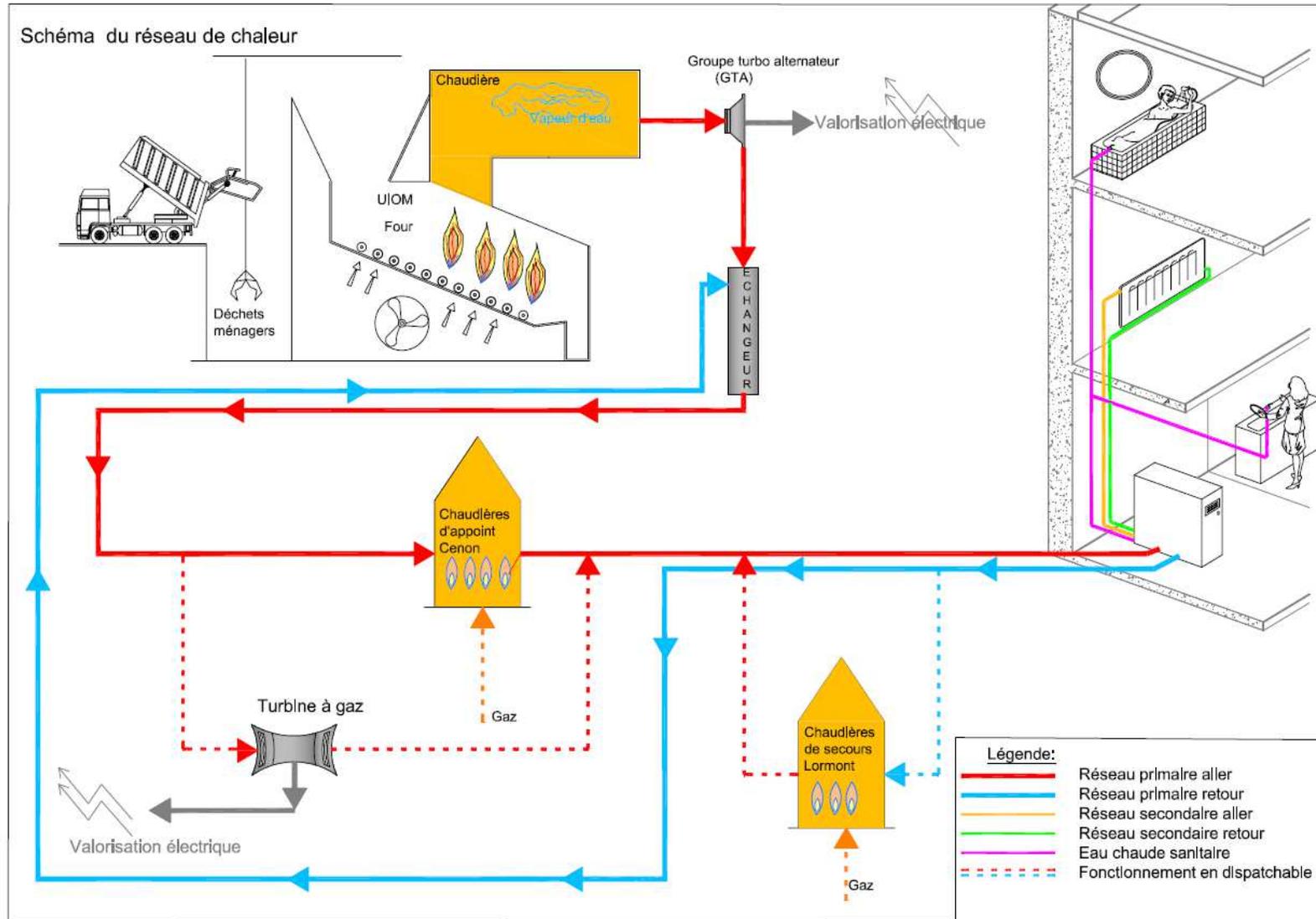


Direction Collecte et Traitement des Déchets
 Complexe thermique des Hauts de Garonne

— Périmètre chauffage urbain des Hauts de Garonne
 — Réseau de chaleur

Mise à jour le 07/03/2019

• Schéma du fonctionnement du réseau de chaleur des Hauts de Garonne



Synthèse de l'activité

• Développement du réseau de chaleur en 2012

Les communes du périmètre du réseau de chaleur des Hauts de Garonne, sont concernées par le programme de renouvellement de l'habitat soutenu par l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), visant à démolir puis à reconstruire de nouveaux ensembles immobiliers.

Or, d'une part les opérations de reconstruction ne sont pas toutes effectuées dans le périmètre correspondant à l'ancien parc immobilier et d'autre part les nouveaux bâtiments sont moins consommateurs que les précédents.

Aussi, la combinaison de ces facteurs impacte de manière directe le service du chauffage urbain des Hauts de Garonne.

➤ Point sur les démolitions en 2012

En 2012, aucune opération de démolition n'a eu lieu dans le périmètre du réseau de chaleur, celles-ci ayant été achevées.

➤ Point sur les raccordements en 2012

Sur la commune de Cenon, la résidence Aquitanis « Les Cyprès », comportant 74 logements a été raccordée au réseau de chaleur pour la livraison de chauffage.

➤ Point sur les travaux d'isolation de bâtiments :

Sur la commune de Cenon, au cours du premier semestre 2012, les bâtiments de la résidence Marègue Verlaine ont fait l'objet d'une réhabilitation thermique.

• Evolution des unités de répartition forfaitaires

Les unités de répartition forfaitaires (URF), qui déterminent le montant de la contribution de chaque nouvel abonné aux charges fixes du service hors énergie (R2), indiquent à la fois le niveau de raccordement et la capacité de raccordement disponible sur le réseau de chaleur. Sur la totalité du réseau 100.000 URF ont été affectées avant les opérations de l'ANRU. Chaque nouvel abonné se voit attribué un nombre d'unités de répartition forfaitaires, déterminé à la fois à partir de la puissance qu'il aura souscrite et de sa consommation prévisionnelle. Chaque année, le nombre d'URF attribuées, en fonction des démolitions, des nouveaux raccordements et des améliorations thermiques des bâtiments, varie.

En 2009 et 2011, la rénovation du parc immobilier résidentiel sur les communes de Cenon et Lormont (Grand Projet de Ville) a provoqué la démolition de nombreux bâtiments raccordés au réseau de chaleur. La disparition de ces logements énergivores a provoqué une forte baisse des URF attribuées qui n'a pas été compensée par les demandes de raccordement de bâtiments plus économes que les précédents.

En 2012, la baisse du nombre d'URF se poursuit. Le raccordement de la résidence Aquitanis « Les Cyprès » à Cenon (+ 115 URF), n'a pas suffi à compenser la perte due à la réalisation de travaux d'isolation sur les bâtiments de la résidence Marègue Verlaine à Cenon (-545 URF).

	Avant le GPV	2009	2010	2011	2012
Nombre URF	100000	93490	96287	91832	91402
Evolution N / N-1			2,99%	-4,63%	-0,47%

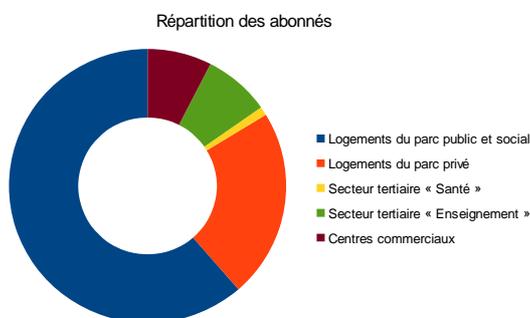
- **Fourniture de chaleur**

La chaleur distribuée dans le réseau a été de 126.221 MWh. La chaleur de récupération en provenance de l'usine d'incinération, utilisée en priorité conformément aux dispositions du contrat de délégation, a représenté une part de 75.3%, soit 3,7 points de moins qu'en 2011.

Equipements de production	Production en MWh	Part
Usine d'incinération	108 857	75,3%
Turbine à gaz	5 386	3,7%
Chaufferie principale de Cenon	25 805	17,9%
Chaufferie de secours de Lormont	4 432	3,1%
TOTAL	144 480	100%

- **Abonnés**

Le réseau de chauffage urbain dessert environ 9 000 logements de même que des équipements municipaux, des établissements scolaires, une clinique et deux centres commerciaux soit un total de 12 000 équivalent logements correspondant aux besoins d'une agglomération d'environ 25 000 habitants.

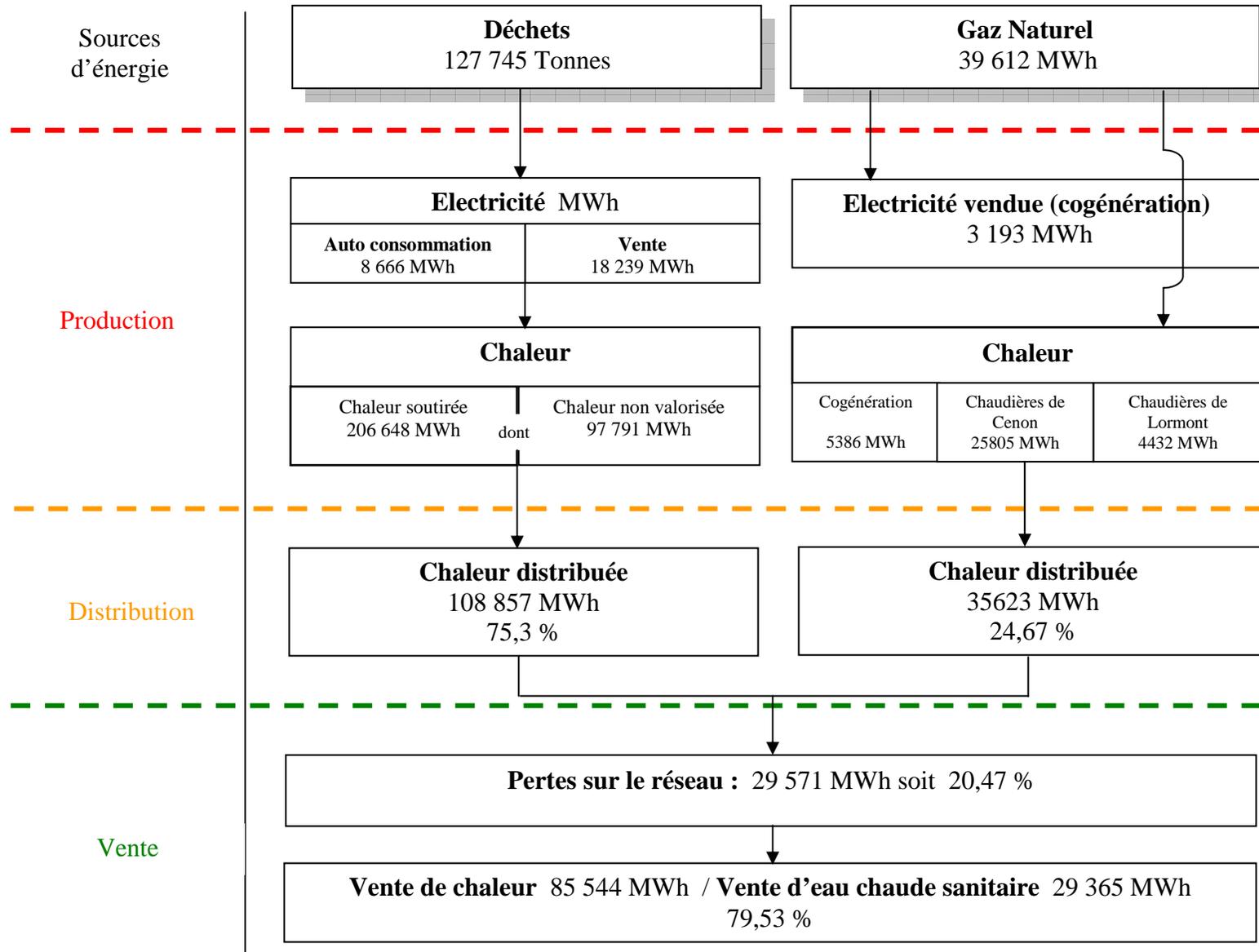


- **Ventes**

En 2012, la chaleur annuelle vendue aux abonnés a été de 85 544 MWh, soit 13 482 MWh de plus qu'en 2011, en raison principalement des conditions climatiques plus rudes.

En 2012, la vente d'eau chaude sanitaire a baissé de 557 MWh par rapport à 2011 en raison d'une baisse des consommations d'eau (- 4849 m³). Ce résultat, qui confirme la tendance amorcée en 2011, est en partie la conséquence de la destruction des résidences de Lormont Génicart 1 et 3 (600 logements), dans la mesure où il s'agit de la première année entière permettant d'en mesurer l'impact.

Synthèse du bilan technique 2012 du réseau de chaleur



Analyse financière du service public du chauffage urbain (budget annexe)

Le service public du chauffage urbain fait l'objet d'un budget annexe, interne à la Communauté Urbaine de Bordeaux, distinct des comptes du délégataire.

I. Les dépenses du service public du chauffage urbain

1- Les dépenses d'investissement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **3.170.244,11 €** ainsi réparties

Dépenses réelles d'investissement	
Raccordements	549 808,67
Travaux Déviations réseaux tram	69 130,12
Frais d'études chaufferie bois / gaz	21 649,87
Emprunts	2 529 655,45
TOTAL	3 170 244,11

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **920 767,14 €** dont :
 - 575 501,75 € (amortissement des subventions d'investissement),
 - 345 265,39 € (opérations patrimoniales liées à la récupération de la TVA et aux emprunts)

2- Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **96. 309,14 €** ainsi réparties:

Dépenses réelles de fonctionnement	
Frais de personnel	58 079,59
Remboursement frais d'Administration Générale	30 382,70
Interets d'Emprunts	45,88
Taxe foncière	5 536,00
Frais divers	2 264,97
TOTAL	96 309,14

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **35 799,63 €** (dotation aux amortissements)

II. Les recettes du service public du chauffage urbain

1- Les recettes d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **4.480.432,74 €** ainsi réparties:

Recettes réelles d'investissement	
Subventions	201 747,21
Emprunts	2 237 319,37
Divers	52 929,31
Résultat d'investissement antérieur reporté	500 448,24
Part du résultat de fonctionnement de 2011 affectée à l'investissement	1 487 988,61
TOTAL	4 480 432,74

- Les recettes d'ordre s'élèvent à **381.065,02 €** dont :
 - 35 799,63 € (dotation aux amortissements),
 - 345 265,39 € (opérations patrimoniales liées à la récupération de la TVA et aux emprunts).

2- Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1.916.844,24 €** ainsi réparties :

Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes en provenance de la DSP	1 338 053,39
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	578 790,85
TOTAL	1 916 844,24

- Les recettes d'ordre s'élèvent à **575.501,75 €** (amortissement subvention d'investissement)

III. Synthèse de l'analyse

A l'issue de l'exercice 2012, les résultats du budget annexe « Chauffage Urbain » sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	4 861 497,76	4 091 011,25	770 486,51
Fonctionnement	2 492 345,99	132 108,77	2 360 237,22

Le fonctionnement est essentiellement alimenté par les recettes en provenance de la DSP pour un montant de 1 338 053,39 € (la redevance bimestrielle versée par le délégataire et le remboursement de la taxe foncière).

Les excédents de résultat résultent du différé de l'achat du terrain sur l'année 2013 et de celui des travaux de construction de la chaufferie bois/gaz de Lormont, estimés à environ à 6 000 000 € HT qui interviendront en 2013 et 2014.

Analyse économique et financière du délégant

Rive Droite Environnement

RESUME

Il s'agit de la quatrième année de ce contrat d'affermage d'une durée de douze ans.

Le présent rapport de la société Rive Droite Environnement, délégataire de service public pour l'élimination des déchets et l'exploitation du réseau de chaleur, est basé sur les comptes annuels 2012, le compte d'exploitation prévisionnel 2009-2020, la liasse fiscale et le compte rendu annuel 2012 du délégataire.

Le résultat de ce quatrième exercice se solde par un bénéfice de 0,945 M€ contre 0,510 M€ en 2011 et 0,530 M€ attendu au plan d'affaires prévisionnel.

I. PREAMBULE

A/ Rappel historique sur le contrat et particularités

La Communauté urbaine a décidé par délibération en date du 28 novembre 2008 de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage. En revanche, la réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine (Groupe Turbo Alternateur et autres) devient concessive (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de 1^{er} établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la CUB.

La CUB est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine d'incinération (sur toute la durée du contrat). Les apporteurs principaux sont la CUB, le SIVOM Rive Droite, VEOLIA Propreté, LYONNAISE DES EAUX.

Depuis le début du contrat, quatre avenants ont été passés.

- L'avenant N°1 signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :

○ La création de la société ad hoc (Rive Droite Environnement) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.

○ La subdélégation (Rive Droite Énergie) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.

○ La levée par la Communauté urbaine de l'option « efficacité énergétique de l'incinération des déchets ». Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression.

○ La levée de l'option « rénovation de la cogénération » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à vapeur et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1^{er} novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- L'avenant N°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires (U.R.F) d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et de la révision de certains indices et leur remplacement.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

○ C'est le délégataire (usine d'incinération) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, gaz, personnel, téléphone, ...).

○ C'est au subdélégataire (le réseau de chaleur) que le délégataire refacture les charges qui lui incombent.

○ Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur pour 1,8 M€ représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.

- L'avenant N°3 signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011 a porté sur :

○ La prise d'acte de l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote (NOx), permettant ainsi à la Communauté urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes comme prévu dès le 1^{er} janvier 2011 en contrepartie du retard pris par le délégataire dans la mise en place du groupe turbo alternateur.

○ Dans un second temps, fixe à la date du 1^{er} octobre 2011 la mise en service du groupe turbo alternateur et l'application des pénalités éventuelles.

- L'avenant N°4 en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011 a porté sur la modification du périmètre de la délégation afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés. En outre le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.

B/ Faits marquants de l'année

L'année 2012 sur un plan économique a été marquée par une hausse des apports de déchets ayant eu une répercussion sur l'usine d'incinération et une rigueur climatique qui a contribué à une hausse de production de chaleur impactant le réseau de chaleur. La mise en service du Groupe

Turbo Alternateur fin 2011 a également contribué à la hausse du chiffre d'affaires de vente d'électricité à EDF.

C/ Le patrimoine immobilier

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et l'existant du réseau, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs apparaissent dans la liasse fiscale.

Le chauffage urbain (RIVE DROITE ENERGIE) compte 12,5 M€ d'investissements nets au 31 décembre 2012, (dont 10,4 concernent les biens du domaine concédé) : il s'agit principalement des travaux de passage en basse pression au cours de l'année 2009.

L'usine d'incinération (RIVE DROITE ENVIRONNEMENT) inscrit à son actif 6 M€ d'investissements nets à fin 2012, (correspondant principalement au Groupe Turbo Alternateur dont le coût s'est élevé à 6,4M€).

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations seront remises à la CUB à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat. Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (gérés par la CUB). Un amortissement financier, appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé (renouvelable ou non), il est doté de 933 k€

en 2012, 918 k€ en 2011, 913 k€ en 2010 et de 352 K€ en 2009. Ainsi, la provision pour reconstitution du capital, au passif du bilan, passe de 352 K€ en 2009 à 1 265 K€ en 2010, et de 2 183 K€ en 2011 à 3 116 k€ en 2012.

D/ Le périmètre

Il est géographiquement situé sur les communes de Cenon (UVE et chaufferie), Floirac et Lormont (chaufferie de secours). Le périmètre de la délégation (usine) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières,...), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.

Le périmètre de la subdélégation (réseau de chaleur) comprend la chaufferie principale avec cogénération, le réseau primaire et les sous stations. Le réseau secondaire, en aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) est en dehors du champ de la délégation de service public.

Pour rappel, en 2009, le délégataire avait réalisé d'importants travaux sur le réseau de chaleur (10,4 M€) notamment pour le passage en basse pression et le changement de sous stations.

E/ Contrôles effectués

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Collectivité conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués.

Nous sommes en attente des rapports du commissaire aux comptes au moment de la rédaction de ce rapport.

Le rapprochement entre le compte de résultat et la liasse fiscale a été effectué

pour Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie. Les écarts relevés sur Rive Droite Environnement ont été expliqués le 21 mai par le délégataire. En effet, l'écart de 232 k€ sur le résultat net (82 k€ de charges et 150 k€ de produits non repris dans le compte de résultat Vs les comptes sociaux) concerne une partie des frais de siège non repris dans le compte de résultat de la délégation. De même, concernant Rive Droite Energie les écarts relevés entre les comptes sociaux (Liasse Fiscale) et le compte de résultat sont tous expliqués par les comptes de raccordement fournis dans le CRTF.

Cette année, les comptes d'exploitation transmis fin mars sont définitifs : aucune modification n'est intervenue jusqu'à la transmission du rapport définitif mi mai.

Suite aux propositions faites dans le rapport communautaire de l'année dernière, le délégataire s'est organisé afin d'anticiper le suivi des opérations réciproques entre le délégataire et le subdélégataire et de sécuriser la clôture des exercices sur le compte de résultat consolidé.

II. LES PRODUITS

Les recettes du délégataire résultent des prestations fournies par l'usine d'incinération consistant en la vente de la prestation traitement d'ordures ménagères et boues soit environ 53% du chiffre d'affaires réel total, de la vente de l'électricité produite par le groupe turbo alternateur de l'usine d'incinération, de la vente d'électricité issue de la cogénération gaz ainsi que les produits de la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation) et R2 (part fixe ou abonnement). Les recettes du réseau de chaleur représentent 47% du chiffre d'affaires réel total.

Les principaux apporteurs de déchets sont la CUB, le SIVOM (rive droite), Véolia Propreté agences de Bègles et de Pompignac, la Lyonnaise des Eaux (boues de STEP).

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires par activité, un fois les opérations réciproques prises en compte.

Libellé \ années	Réalisé 2010		Réalisé 2011		Réalisé 2012		Evolution réalisé 2012 / 2011		Budget 2012	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%
Incineration	6 988 227	48%	7 172 276	51,1%	8 553 769	52,6%	1 381 493	19,3%	8 528 776	47%
Prestation de boues	414 482		375 047		446 606		71 559	19,1%	547 760	
Vente Ordures Ménagères CUB	5 154 448		5 352 659		5 677 192		324 533	6,1%	4 123 800	
Vente Ordures Ménagères hors CUB	912 144		1 082 610		1 203 816		121 206	11,2%	2 160 000	
Vente ferrailles mâchefers	1 318		2 563		7 569		5 006	195,3%	0	
Vente électricité			45 198		815 106		769 908	1703,4%	1 697 216	
TGAP	505 836		314 199		403 480		89 281	28,4%	0	
Chauffage Urbain	7 608 641	52%	6 860 713	48,9%	7 717 303	47,4%	856 591	12,5%	9 529 620	53%
R1	2 828 651		2 389 649		2 891 102		501 453	21,0%	2 733 750	
R2	3 354 217		3 561 371		3 575 863		14 492	0,4%	3 889 000	
Vente d'électricité (cogénération)	1 156 584		876 778		1 234 640		357 862	40,8%	2 822 870	
Ventes complémentaires DSP	2 618		33 512		9 600		-23 912	-71,4%	84 000	
Ventes complémentaires hors DSP	3 024		926		6 098		5 171	558,4%	0	
Droits de raccordement	263 547		-1 524		0		1 524	-100,0%	0	
Total Chiffre d'Affaires	14 596 868	100%	14 032 989	100,0%	16 271 073	100,0%	2 238 084	15,9%	18 058 396	100%

Les autres produits ne sont pas analysés en détail car ils représentent seulement 5% du total des produits de la délégation.

A/ L'usine d'incinération :

Les recettes de 2012 ont été de 8 554 K€ contre 7 172 K€ en 2011 soit un écart positif de 1 381 K€ (+19,3%). Les recettes de l'exercice 2012 ont été également tout juste supérieures au prévisionnel 2012 à hauteur de 25 K€ soit +0,29%. Le chiffre d'affaires réel cumulé des exercices 2009 à 2012 reste inférieur aux prévisions pour 1 006 k€ soit -3,3%.

Les principales sources d'écart sont expliquées ci-après :

Prestations de boues :

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de la CUB exploitées par la Lyonnaise des Eaux. Le chiffre d'affaires correspondant à cette prestation est en forte hausse entre 2011 et 2012, après avoir été en baisse entre 2010 et 2011; cette prestation augmente de + 72 k€, soit +19,1%.

Sur les 11 000 tonnes de boues prévues au contrat, seules 7 532 tonnes ont été traitées par Cenon, ainsi, le chiffre d'affaires réalisé est très inférieur au prévisionnel (-101 K€ correspondant à -18,5%). L'apporteur principal préfère d'autres débouchés que l'incinération malgré un prix unitaire très attractif (59 € HT/t).

Ventes d'ordures ménagères (CUB et hors CUB) :

Les apports de tonnages prévus étaient de 90 000 tonnes CUB (y compris Sivom) et 30 000 tonnes hors CUB. L'usine de Cenon a reçu 119 315 tonnes en 2012 réparties entre la CUB pour (102 983 tonnes) et les apporteurs hors CUB (16 332 tonnes).

Toutefois le chiffre d'affaires réalisé sur la vente d'ordures ménagères CUB a donc été de 5,677 M€ soit une hausse de 0,325 M€ (+6,1%) comparativement à 2011 et en hausse par rapport au prévisionnel (+1,553 M€ ou +37,6%).

Conformément au contrat de DSP, Rive Droite Environnement a complété principalement les livraisons avec les collectes de l'agence Véolia Propreté Bègles. Le chiffre d'affaires réalisé sur la vente d'ordures ménagères hors CUB a donc été de 1 204 K€ en 2012 contre 1 083 K€ en 2011, soit une augmentation de 11,2% (ou 2685 tonnes). Malgré cette hausse, le chiffre d'affaire est resté très en deçà des attentes du prévisionnel (-956 k€ ou -44%).

Le prix moyen de vente des OM facturé à la CUB est inférieur à celui pratiqué aux autres apporteurs : 72,13 € HT la tonne pour la CUB (55,13 € sur 102 983 tonnes et 17 € d'emprunt pour les 90 000 premières tonnes), 73,71 € pour les autres. Pour rappel, les OM CUB regroupent les apports de la collecte propre de la CUB mais aussi ceux des communes de la CUB pour lesquelles la collecte est gérée par le SIVOM Rive Droite.

Ventes de chaleur :

La vente de chaleur de l'usine au réseau de chauffage urbain pour 1,8 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat (1,8 M€) de cette même chaleur par le réseau à l'usine. La vente comptabilisée en 2012 est en forte augmentation (après avoir été en forte diminution en N-1) soit +284 K€ (ou +18,4%) par rapport à l'exercice 2011, en raison d'une rigueur climatique plus importante et du fonctionnement de la cogénération en janvier 2012. L'énergie apportée au réseau de chauffage urbain provient à 75% des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets.

Vente d'électricité :

La mise en service du nouveau Groupe Turbo Alternateur (GTA) a permis d'atteindre un bon niveau de vente d'électricité à EDF. Le niveau attendu dans

le prévisionnel n'est pas atteint du fait de tarifs plus faibles qu'au prévisionnel.

Cependant, la vente d'électricité est le poste le plus représentatif de la hausse du chiffre d'affaires : +0,77 M€ pour une augmentation du chiffre d'affaires de 2,2 M€.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

La TGAP applicable aux déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération est payée par le délégataire (3,2 € la tonne de déchets réceptionnés) et est remboursée par l'apporteur des déchets. La dépense de 407 K€ se trouve ainsi compensée par le produit pour 403 K€. Ce poste n'avait pas été budgété dans le plan d'affaires.

En conclusion pour l'incinération :

Un chiffre d'affaires en hausse par rapport à l'exercice 2011 (+ 1,381 M€, soit +19,3%), et encore légèrement inférieur au prévisionnel 2012 (en neutralisant la TGAP non modélisée dans le prévisionnel).

En fait, en neutralisant la TGAP (non prévue dans le plan prévisionnel et par ailleurs compensée dans les charges), le chiffre d'affaires de l'usine incinération réalisé en 2012 est supérieur à celui de 2011 à hauteur de 1,3 M€ soit 19%. Mais ce chiffre d'affaires demeure inférieur au prévisionnel (-378 k€) du fait d'une recette d'électricité moindre et du moindre apport de boues.

B/ Le chauffage urbain :

Le chiffre d'affaires du subdélégataire a été de 7,7 M€ contre 6,9 M€ en 2011 soit une hausse de +0,9 M€ K€ (+ 12,5 %). Par ailleurs, les recettes attendues de l'exercice 2012 étaient de 9,5 M€ ; un retard du réalisé 2012 est donc de 1,8 M€ soit -19%. De plus, sur les quatre premières années, les recettes attendues s'établissaient à 38,3 M€ et elles n'atteignent à fin 2012 que 30,1 M€ soit une performance moindre de 8,2 M€ (-21,4%).

Ventes R1 :

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) a été sur l'année 2012 de 2,9 M€ versus 2,4 M€ en 2011. Cette hausse de 0,501 M€ soit +21% est principalement due à une augmentation des degrés jours unitaires (1 799 DJU en 2012 contre 1 441 en 2011 soit +24 %). Le prix moyen vendu de 2012 a été de 26,09 € du MWh contre 23,49 € du MWh livré en 2011 soit +11% d'augmentation. Le nombre de jours de chauffe a également augmenté de + 10 jours, soit + 4%.

Ventes R2 :

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe) correspondant à la puissance souscrite est stable entre 2012 et 2011 : 3,57 M€ versus 3,56 M€ soit + 0,014 M€, +0,4%.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2012 reste cependant inférieur au plan d'affaires initial :

-0,313 M€. Par ailleurs, la part qui rémunère le gros entretien et renouvellement des matériels primaires s'établit à 0,781 M€ et est comprise dans le terme R2.

Ventes d'électricité cogénération :

La vente d'électricité issue de la cogénération a largement progressé : + 358 k€, soit + 41%.

Vente électricité	2012		2011	
	quantités produites	part	quantités produites	part
quantités produites	4 141 MWh	janvier 2012	119 MWh	janvier 2011
Part variable	334 806		-19 759	
Part fixe	899 835		896 534	
Chiffre d'affaires	1 234 640		876 775	

Le subdélégataire fait le choix de renoncer à une production en continue sur 3 624 heures par an au profit d'un mode « dispatchable ». Dans ce cas, le cogénérateur ne produit qu'à la demande d'Electricité de France. L'opérateur rémunère le producteur Rive Droite Energie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. L'intérêt de ce choix est de privilégier la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine. La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, c'est grâce à une turbine à gaz qu'elle est transformée en énergie électrique vendue à ErDF par contrat (12 ans à compter de 2012, signé le 8 décembre 2011- 2nd contrat).

Droits de raccordements (en autres produits) :

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant et les compteurs.

Le coût d'un raccordement est comptablement étalé sur la durée restante du contrat ; les 8 k€ de 2012 correspondent essentiellement à l'étalement des droits de raccordement du centre de gériatrie de Lormont, raccordé en 2011.

Le développement est beaucoup moins rapide que celui qui était escompté en 2008 lors des prévisions qui ont permis le chiffrage sur le plan d'affaires.

Prise en charge des dépenses sur sinistre par assurance (en autres produits) :

Ce poste de 625 k€ correspond au remboursement reçu de l'assurance de RDE concernant le sinistre provoqué par la Lyonnaise des Eaux suite à une rupture de canalisation.

Quotas de CO² (en autres produits) :

L'allocation des quotas de CO² se fait gratuitement par l'Etat sous réserve de restitution à hauteur des consommations. L'attribution a lieu en début de plan (PNAQ II) ce qui correspond à la période 2009-2012, soit 4 ans. Ainsi Rive Droite Energie s'est vue allouée 22 207 tonnes annuelles de quotas de CO².

La société Dalkia a choisi de ne pas polluer les comptes de ses délégations par les opérations de « trading » et de ne pas faire porter à la délégation les gains ou pertes éventuels qui, selon elle, n'ont pas à interférer avec les risques et périls définis contractuellement.

Le contrat prévoyait d'affecter les quotas de la collectivité à son délégataire, à lui d'en faire son affaire et de prendre en charge les recettes ou charges y afférent. Il appartient au délégataire de faire un bilan de ses quotas à la fin de chaque exercice dans le compte rendu financier annuel.

Ainsi forte de ce principe et du contrat, le délégataire a déconnecté la réalité économique, retracée dans le compte rendu annuel, et les écritures comptables. Il n'y a pas de moyens simples pour contrôler la cohérence entre les deux méthodes. En revanche, il n'y a pas d'impact au niveau de l'excédent brut d'exploitation de la délégation, tout ce qui concerne les quotas de CO² sont retraités (voir les comptes de raccordements du compte annuel).

Ainsi, sur la période 2009-2012, un point est effectué sur les quotas :

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>cumul</u>
allocation (en tonnes)	22 207	22 207	22 207	22 207	88 828
conso (en tonnes)	11 937	10 006	6 551	8 128	36 622
reste (en tonnes)	10 270	12 201	15 656	14 079	52 206
					0
quotas vendus ou évalués	-10 270	-12 201	-15 656	-14 079	-52 206
prix unitaire (en € HT)	12,25	14,91	13,61	9,03	12,41
Total en € (ht)	125 807,50	181 916,91	213 108,46	127 091,21	647 924,08
Rattrapage prix de cession quotas 2009		27 318,20			27 318,20
Frais de gestion VEETRA (en € HT)		-5 000,00	-165,00	-5 000,00	-10 165,00
					0
Produits constatés (en € HT)	125 807,50	209 235,11	213 108,46	127 091,21	675 242,28
Impact net résultat délégation en € HT	125 807,50	204 235,11	212 943,46	122 091,21	665 077,28

La troisième phase du plan (PNAQ III) 2013-2020 vise à ce que la gratuité soit remplacée par une mise aux enchères et le nombre d'allocation diminué.

En conclusion pour le chauffage urbain:

Un chiffre d'affaires en hausse en 2012 par rapport à celui constaté en 2011 et surtout très en deçà du prévisionnel. Ceci est dû à la diminution de la recette de la cogénération en raison du choix du subdéléataire de passer en mode « dispatchable », aux droits de raccordements prévus et non réalisés.

Le chiffre d'affaires global de la DSP :

L'agrégation des recettes de l'incinération et du chauffage urbain forme le total du chiffre d'affaires de la DSP.

Les recettes sont de 16,3 M€ en 2012 contre 14,0 M€ en 2011. Elles progressent en 2012 du fait de la rigueur climatique, du mode « dispatchable » de cogénération et de la mise en service du Groupe Turbo Alternateur.

En revanche, l'activité (en cumulé de 2009 à 2012) est toujours en retard par rapport au plan d'affaires produit par le délégataire en 2008 du fait du retard de la mise en service du Turbo Alternateur, du retard sur les droits de raccordements et enfin sur la vente d'électricité(cogénération) fonctionnant en mode dispatchable alors que la modélisation avait été faite en 2008 en mode continu.

III. LES CHARGES

Pour rappel, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine) et le subdélégataire (réseau), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des contreparties réciproques). Autant que de besoin, il sera fait référence en détail à la consommation de l'usine ou du réseau.

Celles-ci sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2010		Réalisé 2011		Réalisé 2012		Evolution réalisé 2012 / 2011		Budget 2012	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%
Achat	2 855 003	20,9%	2 435 389	19,1%	3 038 299	21,5%	602 910	24,8%	5 114 185	34%
Electricité	258 044		424 694		174 589		-250 104	-58,9%	576 855	
Eau	45 832		42 271		52 527		10 257	24,3%	55 600	
Combustibles	1 847 314		1 524 266		2 289 625		765 359	50,2%	3 734 430	
Produits allumage et additifs	29 582		38 410		23 277		-15 132	-39,4%	51 400	
Carburant GO	0		0		0				0	
Fourniture d'entretien et petit équipement	84 882		35 306		58 899		23 593	66,8%	225 500	
Réactif traitement des fumées	434 567		351 935		404 577		52 642	15,0%	470 400	
Autres achats	154 782		18 508		34 804		16 295	88,0%	0	
Services extérieurs	5 235 270	38,3%	5 102 548	40,1%	5 091 205	36,1%	-11 343	-0,2%	5 061 940	34%
Facturation frais de siège	719 736		757 373		776 817		19 443	2,6%	685 400	
Sous-traitance	2 579 779		2 396 826		2 745 487		348 661	14,5%	2 565 300	
dont groupe	2 326 782		2 149 810		2 344 815		195 005	9,1%	1 595 200	
Crédit Bail, location	5 106		31 906		7 953		-23 953	-75,1%	5 200	
Petit entretien	0		0		0				0	
Gros entretien et réparations (GER)	1 444 090		1 507 978		1 228 362		-279 616	-18,5%	1 137 240	
Maintenance	175 781		3 040		1 452		-1 588	-52,2%	291 400	
Entretien et réparation autres	17 057		36 542		5 804		-30 738	-84,1%	0	
Assurance	293 720		367 797		324 943		-42 854	-11,7%	377 400	
dont groupe	0		0		0				0	
Documentation - Etude	0		1 085		387		-698	-64,4%	0	
Autres services extérieurs	367 722	2,7%	293 700	2,3%	223 955	1,6%	-69 745	-23,7%	311 800	2%
Honoraires	38 607		73 118		19 232		-53 886	-73,7%	40 000	
Déplacement, Missions, Réceptions	30 319		55 624		67 493		11 869	21,3%	39 300	
Frais de véhicule	58 000		24 872		20 768		-4 104	-16,5%	33 600	
Postes et télécommunications	68 714		46 144		47 252		1 108	2,4%	174 700	
Frais de contrôle	135 893		75 164		61 167		-13 997	-18,6%	0	
Autres services extérieurs	36 189		18 778		8 043		-10 735	-57,2%	24 200	
Impôts et Taxes	1 003 565	7,3%	577 746	4,5%	951 978	6,7%	374 232	64,8%	642 635	4%
Taxe professionnelle /CET	229 739		98 273		138 546		40 273	41,0%	361 163	
Taxe parafiscale	2 642		2 532		6 204		3 672	145,0%	5 200	
Taxe véhicule	119		120		146		26	21,7%	3 000	
CSS Organic	27 654		26 422		27 381		959	3,6%	31 221	
TGAP	507 844		313 721		407 069		93 348	29,8%	16 250	
Autres dont TF	235 567		136 677		372 632		235 955	172,6%	225 800	
Cotisation Economique Territoriale (CET)	0		0		0				0	
Impôt forfaitaire annuel - IFA	0		0		0				0	
Charges de personnel	2 452 825	17,9%	2 385 412	18,7%	2 666 432	18,9%	281 020	11,8%	2 111 600	14%
Rémunération	1 796 143		1 722 686		2 666 432		943 746	54,8%	1 430 633	
Participation	0		0		0				14 000	
Charges Sociales	656 682		662 726				-662 726	-100,0%	666 967	
Autres charges de gestion courante	0	0,0%	0	0,0%					0	
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 770 320	12,9%	1 927 961	15,2%	2 148 130	15,2%	220 170	11,4%	1 710 000	11%
TOTAL DES CHARGES	13 684 704	100%	12 722 755	100,0%	14 119 999	100,0%	1 397 244	11,0%	14 952 160	100%

Poids des charges d'exploitation dans le CA

94%

91%

87%

Les charges d'exploitation comptabilisées en 2012 pèsent pour 87% dans le chiffre d'affaires réalisé; la cible au plan d'affaires était de 83%. Pour rappel, et à iso périmètre les charges 2011 pesaient pour 91% dans le chiffre d'affaires, inférieur à celui de 2012 à hauteur de 2,2 M€.

Globalement les charges 2012 ont augmenté de 11% par rapport à celles comptabilisées en 2011 ce qui représente une hausse de l'ordre de **1,4 M€**. Le poste achat (+ **603 k€**) explique presque 50% de cette hausse : les combustibles (+765 k€) et par la baisse d'achat d'électricité (-250 k€). L'autre explication de la hausse réside dans le poste impôts et taxes pour + **374 k€** et dans le poste charges de personnel pour + **281 k€**.

Un classement des cinq premiers postes de coûts a été effectué sur l'année 2012 et mis en perspective par rapport à 2011. Ces postes représentent 92% du total des charges d'exploitation de la délégation.

Charges d'exploitation DSP globale	Réalisé 2011	Part sur total Réel 2011	Réalisé 2012	Part sur total Réel 2012
Services extérieurs	5 102 548	40,1%	5 091 205	36,1%
Achats	2 435 389	19,1%	3 038 299	21,5%
Charges de Personnel	2 385 412	18,7%	2 666 432	18,9%
Redevance pour occupation du domaine Public et chauffage urbain	1 927 961	15,2%	2 148 130	15,2%
Impôts et Taxes	577 746	4,5%	951 978	6,7%
TOTAL	12 429 056	97,7%	13 896 045	98,4%
Total Charges d'exploitation	12 722 755		14 119 999	

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les diminutions et augmentations significatives.

A/ Les services extérieurs

Les services extérieurs représentent 36% du total des charges 2012 contre 40% en 2011. Leur poids relatif diminue bien que le poste reste pratiquement stable : -0,2%.

Ce poste mérite des explications sur les charges dont le poids est représentatif et dont la variation d'une année à l'autre est importante, à savoir : la sous-traitance (19,4% des charges), le Gros Entretien et Renouvellement (8,7%) et la facturation des frais de siège (5,5%).

La sous-traitance :

La sous-traitance oscille au cours des 3 dernières années entre 2,4 M€ et 2,7 M€. Ce poste demeure inférieur au budget cumulé depuis le début de la délégation (-1,2 M€).

Plus de 85% des charges sur ce poste émanent du groupe (2,3 M€ sur 2,7 M€). Les coûts semblent être maîtrisés par un regroupement de ces éléments au sein du groupe. Elles sont issues principalement de l'UIOM.

Ce poste regroupe l'ensemble des postes transports, traitement des Mâchefers et des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération (REFIOM). D'après le délégataire et pour obtenir des conditions plus avantageuses, ces prestations ont été négociées et regroupées au niveau de SOVAL (groupe Veolia Propreté) pour plusieurs sites d'incinération.

Le Gros entretien et renouvellement (GER) :

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat; il est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable est la non constitution de provision et de reprise mais la passation des dépenses directement en charges; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. Cette charge pèse pour 24 % dans le poste Services Extérieurs et 9 % du total des charges.

GER en €	Réel 2010		Réel 2011		Réel 2012	
RDEnvironnement	1 269 679	88%	1 324 433	88%	1 088 224	89%
RDEnergie	174 412	12%	183 545	12%	140 138	11%
Global	1 444 090	100%	1 507 978	100%	1 228 362	100%

Les dépenses de GER comptabilisées en 2012 sont de 1,2 M€ versus 1,5 M€ en 2011 mais sont plus conséquentes que le prévisionnel : + 91 K€. Elles concernent, à

89 % les travaux affectés à l'incinération et plus particulièrement les travaux sur le four, la chaudière (477 k€), et le traitement des fumées (+292 k€).

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier (CRTF).

Le solde cumulé du compte au 1^{er} janvier 2012, majoré du chiffre d'affaires P3 constaté en 2012 par Rive Droite Energie, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2012 forment le solde du compte au 31 décembre 2012.

L'écart de 26 345 € constaté entre les comptes (1 228 362 €) et le tableau de suivi (1 202 017 €) figurant dans le compte rendu technique et financier rédigé par RDE correspond aux provisions passées en comptabilité et non intégrées dans le tableau de suivi.

Enfin, la facturation des **frais de siège** qui rémunère les moyens techniques, commerciaux, juridiques et administratifs mis en œuvre pour l'exécution du contrat et la gestion de la société pèsent pour 5,5 % dans le total des charges de l'exercice et évoluent de 2,6% par rapport à 2011. Pour rappel en 2011, ils pesaient pour 6 % du total des charges et en 2010 pour 5,3%.

Les frais de siège (777 k€) se répartissent entre :

- Rive droite Environnement pour 481 k€ soit 5,6% du chiffre d'affaires de l'entité et un écart à la prévision de 56 k€. Depuis 2009, il est mentionné au CRTF qu'ils sont révisés de la même façon que la redevance conformément au contrat. Or le contrat est taisant sur ce point. Ce qui figure au plan d'affaires initial, c'est une linéarité des frais de siège pour 425,4 k€ (euro constant). C'est une libéralité du délégataire de réviser les frais de siège.

La Communauté urbaine souhaiterait que ce principe, appliqué unilatéralement, soit régularisé par un avenant au contrat. Toutefois, les frais de siège n'impactent pas l'excédent brut d'exploitation puisqu'ils sont retraités pour le calcul de l'éventuel partage des gains de productivité.

- Rive Droite Energie pour 295 k€ soit 3,8% du chiffre d'affaires de l'entité et un écart au budget de 35 k€. Dalkia France a fixé contractuellement à 260 k€ les frais de siège qui évoluent selon les mêmes indices que le terme R2.

De même, la Communauté urbaine souhaiterait que ce principe, appliqué unilatéralement, soit régularisé par un avenant au contrat. A noter, les frais de siège n'impactent pas l'excédent brut d'exploitation puisqu'ils sont retraités pour le calcul de l'éventuel partage des gains de productivité.

B/ Les achats

Les achats, représentant 21,5% du total des charges, ont atteint 3 M€ contre 2,4 M€ en 2011 soit une augmentation de 603 K€, +25%. Les achats sont très inférieurs au budget (- 2,1 M€). L'économie globale sur ce poste cumulé réalisé versus prévu de 2009 à 2012 est de 6,6 M€ (35%) au regard du budget.

Les deux postes qui contribuent à la composition de cette rubrique et qui appellent à commentaires sont les combustibles (16% du total des charges) et l'électricité (1,2% du total des charges) mais qui diminue très fortement : - 59% entre 2011 et 2012.

Les combustibles :

Au niveau de l'incinération, la consommation de gaz a lieu surtout au démarrage et au re-démarrage des

machines car il faut remonter les fours en température.

An niveau du réseau de chaleur, la consommation de gaz dépend du fonctionnement de l'incinération, de la rigueur climatique, de l'appel en « dispatchable » de la cogénération.

Ainsi, le poste de combustibles concerne à 95,5% le réseau de chaleur et 4,5% l'incinération. Le gaz consommé par Rive Droite Energie pour les besoins de son « process » de chauffage urbain représente 2 278 K€ versus 1 402 K€ en 2011. La hausse très importante du poste Combustibles (+ 50 %), au global de la présente délégation, porte sur l'achat de gaz pour la chaufferie en raison de la combinaison de l'effet volume défavorable (41 284 Mwh contre 27 711 en 2011) et de l'effet prix défavorable (53,78 € contre 50,60 € en 2011). De plus, la cogénération en mode dispatchable a fonctionné un mois entier en 2012 et seulement 5 jours en 2011, d'où plus de besoin en gaz pour faire fonctionner la turbine à gaz de la cogénération en 2012.

L'électricité :

Les achats d'électricité concernent l'incinération à 10% et le chauffage urbain à 90%. Les charges ont fortement diminuée en 2012. La mise en service du nouveau GTA en 2012 a conduit RDE à acheter moins d'électricité. De plus, l'année 2011 avait été marquée par plusieurs arrêts de l'ancien GTA du fait de son dysfonctionnement mais également des travaux sur le nouveau GTA, d'où des achats d'électricité plus importants sur 2011.

C/ Les charges de personnel

Elles représentent 19% du total des charges. Au global de la DSP, ce poste représente 2,7 M€ en 2012 contre 2,4 M€ en 2011 et 2,1 M€ (euros constants) estimés dans le plan prévisionnel. Les charges de personnel augmentent de +281

k€ entre 2011 et 2012 (soit +11,8 %) toutes charges confondues ; cette évolution est due notamment aux impacts de participation pour 118 k€ (prise en compte de 2 années de refacturation de l'accord Groupe), de l'embauche de personnes en CDI (en exploitation pour 50 k€ et à la formation pour 35 k€), l'intéressement pour 10 k€ et les augmentations salariales pour 45 k€.

Par simplification, c'est le délégataire qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive Droite Environnement rétrocède la main d'œuvre consommée par le subdélégataire. Le poste Rémunération regroupe l'ensemble du personnel de la société Rive Droite Environnement et la main d'œuvre des personnes détachées (complètement ou partiellement) issues des sociétés mère Onyx Aquitaine et Dalkia.

D/ Les redevances

Les redevances pour occupation du domaine public pèsent pour 15,2% dans le total des charges. Elles concernent le chauffage à 76 % et l'incinération à 24 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD) de la CUB.

	Réal 2010		Réal 2011		Réal 2012		Evolution 2012 // 2011	
Rive Droite Energie	1 260 320	71%	1 417 961	74%	1 638 130	76%	220 170	16%
<i>Redevance du service public du chauffage urbain</i>	1 232 681		1 303 365		1 332 517		29 153	2,2%
<i>Redevance liée au prix de la chaleur</i>	27 639		114 596		305 613		191 017	167%
Rive Droite Environnement	510 000	29%	510 000	26%	510 000	24%	0	0%
Global redevances	1 770 320	100%	1 927 961	100%	2 148 130	100%	220 170	11%
Part redevances / charges exploitation	12,9%		15,2%		15,2%			

La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Énergie :

Cette redevance est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation. Le montant de base de la redevance appliquée pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des Travaux Publics (« coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Électriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »). La charge précitée évolue de 2,2 % sur l'année 2012 et atteint 1 332 517 €, soit une augmentation au budget de 11,1%.

La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Energie :

Cette redevance est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation. Elle est actualisée sur le coût des énergies substituées (gaz naturel). L'évolution de 2011 à 2012 est de 191 k€ supplémentaires. Elle est difficilement prévisible en raison de son mode de calcul ; elle devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine d'incinération indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine d'incinération (CHALUIOMexp). Le délégataire verse alors à la Collectivité le cumul des montants sur six mois de cette redevance.

La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération :

Dans son article 75.1, le contrat de DSP prévoit que le Délégataire verse une

redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets au-delà des 90 000 tonnes garanties. Le réalisé 2012 est donc conforme au prévisionnel.

Il serait éventuellement utile, après quatre années d'exploitation du contrat, de faire un premier bilan des modes de calcul des redevances précitées eu égard aux assiettes, aux indices de révision et à la prise en compte des apports CUB au-delà des apports garantis.

E/ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 6,7% du total des charges; ils augmentent de façon très significatives en passant de 578 k€ en 2011 à 952 k€ en 2012, soit + 374 k€ (+65%). En réalité, les impôts et taxes de 2011 étaient particulièrement faibles du fait de la prise en compte de crédit de CET issu des exercices antérieurs.

Le niveau des impôts et taxes 2012 revient à un niveau à peu près équivalent à celui de 2010.

En conclusion :

Des charges qui s'élèvent à 14,1 M€ en 2012 contre 12,7 M€ en 2011 soit une hausse de presque 1,4 M€ et à comparer avec 15 M€ prévus au budget.

La hausse des charges se localise principalement sur les achats de gaz (+ 0,8 M€), sur les impôts et taxes (+ 0,4 M€) et les charges de personnel (+ 0,3 M€).

IV/ L'excédent brut d'exploitation

L'article 62 du contrat de délégation prévoit des dispositions financières liées à l'ensemble de la délégation.

Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité serait mis en œuvre. L'excédent brut d'exploitation ainsi visé est l'excédent brut d'exploitation « classique » retraité des frais de siège et des charges de GER (gros entretien et renouvellement).

Le compte d'exploitation 2012 met en évidence un EBE retraité supérieur au prévisionnel (pour la première année) soit 5 022 K€ contre 4 972 k€ attendu soit un écart de 50 K€. Cet excédent représente 1,01% de l'EBE prévisionnel. La clause de gain de productivité s'applique dans sa première tranche (excédent compris entre 0% et 10%) pour laquelle la contribution correspondante est de 0% (pas d'impact pour l'année 2012).

V/ Synthèse

Il s'agit du quatrième exercice de cette délégation d'une durée de 12 ans, qui dégage un résultat net positif de 0,9 M€. Pour la première année, le calcul de l'EBE retraité réel est excédentaire versus le prévisionnel. Mais la contribution ne donne pas lieu à versement pour cette première tranche.

Après quatre années de contrôle, la difficulté sur ce contrat consistant à vérifier l'agrégation des données consolidées et le raccordement entre les balances générales et les comptes de résultat d'exploitation, a été résolue grâce à la mise en place par le délégataire de rapprochements et du suivi des opérations réciproques.

EBE en K€	Réalisé 2012	Réalisé 2011	Prévisionnel 2012	Ecart réalisé 2012 Vs 2011	Ecart 2012 Réal Vs prévisionnel
Produits	17 137	14 327	18 101	2 810	-964
Charges exploitation	14 120	12 723	14 952	1 397	-832
EBE	3 017	1 604	3 149	1 413	-132
Frais de siège	777	757	685	19	91
Charges de GER	1 228	1 508	1 137	-280	91
EBE retraité	5 022	3 870	4 972	1 152	50

soit 1,01%

Contrôles effectués

En 2012, outre les échanges réguliers, les agents de la Communauté Urbaine de Bordeaux se sont rendus sur les lieux d'exploitation du réseau à quatre reprises. Ces réunions ont permis de faire le point sur les actions d'entretien du réseau, le suivi des abonnements et les perspectives d'évolution relatives aux nouveaux raccordements. Les raccordements des quartiers de Carriet et de la Ramade, sur la commune de Lormont, ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

Le délégataire a produit un compte rendu mensuel assorti de comptes-rendus hebdomadaires rendant compte du service effectué et des incidents éventuels intervenus sur le réseau pendant la période de chauffe.

Le délégataire a rempli toutes ses obligations au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Avis du délégant

A l'issue de ce quatrième exercice de la délégation de service public, qui en compte douze au total, le délégataire a pleinement rempli ses obligations de service et a assuré la continuité du service du chauffage urbain.

Le délégataire poursuit ses efforts de recherche de clientèle mais accuse toujours un retard dans les opérations de raccordement qui doivent au moins compenser les opérations de démolition. Les cibles principales sont le raccordement du quartier Carriet et celui de la Ramade à Lormont.

Ce qu'il faut retenir

- La part de chaleur en provenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères est de 75,3%.
- Le réseau de chaleur est une solution de chauffage environ 35% moins chère que le chauffage au gaz.